

FONDS de GRENIER HANNART 2022

Dimanche 1^{er} mai 8h à 16h

(Aucune entrée avant 6h30 - après accord des autorités de police)

Aucun départ anticipé avant 16h

Réservé aux PARTICULIERS (lire le règlement (recto) et le signer.)

Pas de marchandises neuves. Pas de commerçant

Aucun véhicule ne doit circuler entre 8h et 16h. Toute inscription exige de respecter le règlement intérieur.

Présentez aux agents de sécurité votre récépissé afin de pénétrer dans la brocante.

Heure limite pour entrer 7h30

NOUVELLES MESURES—PREVENTION ATTENTAT

Inscription par courrier

Dans le cadre des nouvelles mesures de Sécurité de la Préfecture, nous vous demandons de suivre les obligations suivantes:

- Remplir ce formulaire, avec photocopie carte d'identité (les 2 faces) ou permis de conduire
- Joindre photocopie de la carte grise du véhicule qui sera utilisé.
- Mettre paiement ou chèque à l'ordre de R'éveil, et
- 1 enveloppe timbrée OBLIGATOIRE à vos coordonnées.

Le tout dans une enveloppe dans la boîte à lettres, ou par la poste

Brocante R'éveil 1 avenue Georges-Hannart 59170 Croix

Les véhicules supplémentaires ne pourront pas entrer dans le périmètre de la brocante.

Si vous venez en groupe, il vous faut ce formulaire par famille. Pour rester ensemble, faites les dossiers individuels et mettez les ensemble dans une enveloppe.

Pour les personnes en vélomoteur, voire piétons munis de sacs, munissez-vous de votre pièce d'identité et de votre formulaire.

Ne modifiez pas, ne raturez pas ce document, seul l'original sera accepté. Pas de copie.
Il n'y aura plus de ticket pour les véhicules entrant dans la brocante, même juste pour déposer.

NE SERONT PAS TRAITEES: les demandes non complètes, le timbre manquant, le formulaires coupé en 2, montant du chèque inexact, photocopies illisibles et non découpées à la bonne taille. Vos copies pourront être réutilisées les années suivantes. Carte d'identité les 2 côtés impératifs. Les cartes grises non régularisées en préfecture ne seront pas prises en compte. Aucun remboursement en cas de désistement.

Chineur vigilant merci de signaler tout fait anormal. Veuillez à rassembler ce que vous abandonnez sur place. Ne partez pas avant 16 h avec votre voiture.

J'ai bien lu le règlement, je l'ai signé et je m'inscris

Nom :Prénom.....

Adresse :

Ville : Code postal :

e-mail :

Téléphone ou portable:

Vous désirez aider l'UKRAINE, ajoutez 50cts par emplacement de 3mètres, nous reverserons le total de vos dons pour l'acheminement des aides humanitaires.

(1 emplacement/3mètres /1numéro)

Nombre d'emplacements : X 12€ = €

Aide aux Ukrainiens : x0,50 = € (non obligatoire)

TOTAL= €

Informations complémentaires : 06 50 57 86 45

Les numéros sur trottoir ne changent jamais. Vous pouvez les retrouver et donnez vos priorités. Attribution par ordre d'arrivée.

Rue et/ou avenues :

Numéros au sol (1^{er} choix):2e choix.....

Si les numéros sont déjà attribués, on met d'office au plus près, ou au mieux du reliquat.

CROIX: Pour garder votre voiture, il est obligatoire de prendre 6 mètres, soit 2 numéros. Toutes les demandes de 3 mètres seront à WASQUEHAL.

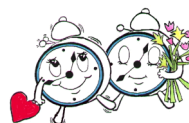
du numéro 130 au numéro 433

VEHICULE INTERDIT SUR PLACE avenue SARTRE Wasquehal

Par autorité de la Police Municipale

N° immatriculation	Ne rien inscrire dans ce cadre
Marque et modèle	Juste la Couleur :

Ne rien inscrire dans ce cadre



**Ne téléphonez pas pour confirmer votre envoi et soyez patients
Vous recevrez MILIEU AVRIL votre reçu par la poste**

Règlement du Fonds de Grenier « Hannart » du 1^{er} mai et « Louise » septembre

Le fonds de grenier du 1^{er} mai et Louise en septembre sont organisées par l'association R'éveil AFTC 59-62 qui fixe les modalités et les règles de fonctionnement. Les décisions définitives et sans appel, s'imposent à tous.

Aucune entrée dans le périmètre avant 6h30, attente accord des autorités de police. Véhicule interdit avenue Jean-Paul Sartre et rue Louise-Michel à Wasquehal

Pour garder à notre manifestation son caractère original:

SONT ADMIS : Tous ceux dont l'activité occasionnelle ou permanente, a un rapport direct avec le style "BROCANTE ANTIQUITES" : antiquités, puces, vidage de grenier... et possesseurs du formulaire rempli par R'éveil, au nom de la personne qui se présente. Priorité aux habitués, nouveaux demandeurs sur pré-inscription selon place disponible.

NE SONT PAS ADMIS : **Toute activité/commerce pour des objets neufs**. Tout matériel de sonorisation est interdit. La vente d'animaux est illégale, ainsi que tous documents ou objets pornographiques. La vente d'arme est interdite (sauf armes démilitarisées) La vente « alimentaire », restauration est interdite, sauf aux professionnels habilités et aux normes de la législation sanitaire.

INSCRIPTIONS

Aucune RESERVATION ou EMBLEMENT NE SERA DONNE PAR TELEPHONE ou mail.

L'inscription est obligatoire au Registre du fonds de grenier, délivré par le Commissariat de Roubaix, avec l'indication du SIRET pour les professionnels pour l'année en cours, et le numéro d'identité (permis conduire, passeport, CNI) pour les particuliers. Il est possible de le faire par courrier, avec les pièces adéquates. UN DOSSIER PAR PERSONNE ET PAR VOITURE.

SEUL LES VEHICULES IDENTIFIES sur le formulaire sont habilités à pénétrer dans la brocante.

On ne donne jamais 3mètres sur un trottoir large.

ADMISSION :

Les demandes sont soumises à l'Association R'éveil qui, après examen statue sur les admissions. En cas de refus, la décision notifiée au demandeur n'aura pas à être motivée.

Pour des mesures de sécurité, les limites des emplacements sont définis par l'organisateur (soit par tranche de 3 mètres linéaires); les exposants ont la responsabilité de leurs emplacements et s'engagent à respecter les limites définies. Tout contrevenant sera exclu l'année suivante. Chaque exposant est assuré par ses propres moyens pour son emplacement et son contenu. R'éveil vous inscrit dans un fichier de relance d'inscription.

Les emplacements devront être occupés par les signataires de l'inscription.

La sous-location ou partage de l'emplacement est interdit.

En fin de brocante, les emplacements devront être rendu propres (sous peine d'exclusion pour les années suivantes). Les détritux seront regroupés. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne peut circuler sur la brocante entre 8 heure et 16 heure.

DESISTEMENT

aucun désistement ne sera remboursé. En cas d'absence, le règlement total reçu reste acquis à l'association sans que le participant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un quelconque remboursement.

REGLEMENTATION

Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au débailage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus (article L310-2 du Code du Commerce). Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité et présenter les documents attestant de leur profession de revendeur d'objets mobiliers.

Loi RGPD : j'autorise à conserver mes coordonnées pour me recontacter les années suivantes ou je demande la suppression par courrier.

Tout contrevenant à ce règlement sera exclu ce jour-là du fonds de grenier.

J'ai pris connaissance de mes obligations, je signe